



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.2
22 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
XXII. LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA SOUS-COMMISSION	1 - 4	

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

XXII. LE CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA SOUS-COMMISSION

1. La Sous-Commission a examiné le point 21 à ses 17ème et 18ème séances, les 11 et 14 août 1995.
2. Au cours du débat général sur ce point, une déclaration a été faite par Mme Daes (18ème séance).
3. Une déclaration a été faite par l'observateur d'Israël (18ème séance).
4. La Sous-Commission a également entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants (18ème séance), Congrès du monde islamique (18ème séance).
